

ORGANISATION OF AFRICAN UNITY



ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE

P.O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel. 513822 Fax 4251 1519321 E-mail: oau-cns@telecom.net.et

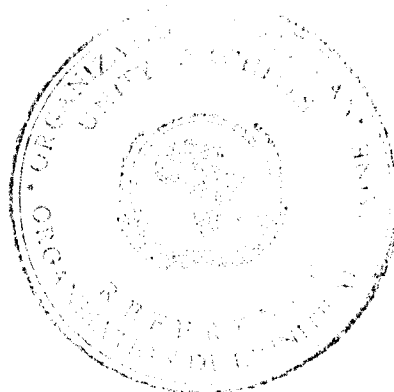
Central Organ/MEC/AMB/3 (LXXV)

**SOIXANTE-QUINZIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ORGANE CENTRAL DU MECANISME DE
L'OUA POUR LA PREVENTION, LA GESTION
ET LE REGLEMENT DES CONFLITS
AU NIVEAU DES AMBASSADEURS**

ADDIS ABEBA, LE MERCREDI 22 AOÛT 2001

Original: Anglais

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL
SUR LA SITUATION AUX COMORES**



**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR
LA SITUATION AUX COMORES**

I. Introduction

1. La situation en République fédérale islamique des Comores a fait l'objet d'un examen approfondi lors de la 74^{ème} session ordinaire du Conseil des ministres, tenue à Lusaka, en Zambie, du 5 au 8 juillet 2001. A l'issue de ses délibérations, le Conseil a adopté la décision CM/Dec.591 (LXXIV) dans laquelle il :

- i) s'est félicité des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la réconciliation aux Comores, signé le 17 février 2001, à Fomboni, en particulier la création et le démarrage du travail de la plupart des Commissions et sous-Commissions prévues dans l'Accord-cadre ;
- ii) a décidé, sur recommandation des pays de la région et de la Troïka de l'OUA, et compte tenu des progrès réalisés dans le processus de réconciliation, de lever définitivement les mesures adoptées par l'OUA contre les dirigeants du mouvement séparatiste anjouanais.

2. Avant l'examen de la question par le Conseil, et en marge de la 74^{ème} session ordinaire, les ministres des pays de la région et la Troïka de l'OUA ont tenu une réunion informelle, le 5 juillet 2001. Au cours de cette réunion, les ministres ont étudié la situation dans l'archipel à la lumière des résultats de la visite effectuée aux Comores par une délégation ministérielle, du 4 au 7 juin 2001. Les ministres ont, entre autres, décidé de dépêcher aux Comores une délégation conduite par mon envoyé spécial, le ministre Francisco Madeira.

3. Le présent rapport fait le point de la mise en œuvre de l'Accord-cadre, met en exergue certaines questions qui ne sont toujours pas réglées et propose des recommandations quant à la voie à suivre.

II. Etat de la mise en œuvre de l'Accord-cadre

4. L'Organe central notera que la quasi-totalité des organes de mise en œuvre prévus par l'Accord-cadre ont été mis en place et sont opérationnels. Il s'agit notamment du Comité de suivi, de la Commission tripartite pour la réconciliation nationale et la définition du Nouvel Ensemble comorien et de la Commission nationale électorale indépendante et d'homologation.

5. Le Comité de suivi, qui est le premier organe à avoir été mis en place, est composé de neuf (9) membres représentant les trois principales parties comoriennes (à savoir, le gouvernement central, l'autorité d'Anjouan et l'opposition), ainsi que des représentants de l'OUA, de la Francophonie, de la Ligue des Etats arabes et du gouvernement mauricien. Ce Comité a été officiellement créé le 15 mars 2001, mais

n'a commencé à fonctionner que le 5 avril 2001. Le Comité de suivi se réunit une fois par mois en session ordinaire ; il peut également se réunir en session extraordinaire. Un bureau composé des représentants des trois principales parties est chargé de la gestion quotidienne des affaires du Comité de suivi.

6. La Commission tripartite a été créée le 20 mai 2001. Elle est composée de 72 membres, à raison de 24 membres par île. La délégation de chaque île compte 8 (huit) membres représentant les trois principales parties, en application du paragraphe 8 (i) de l'Accord-cadre. La Commission tripartite est basée à Mohéli.

7. Au cours de sa première réunion, qui s'est tenue du 21 au 23 mai 2001, la Commission tripartite a formellement créé les organes prévus dans l'Accord-cadre et qui sont placés sous son autorité. Il s'agit de la Commission nationale électorale indépendante et d'homologation, de la sous-Commission technique chargée d'élaborer la Constitution du Nouvel Ensemble comorien et de la sous-Commission chargée du ramassage des armes et de la réinsertion des jeunes. Elle a également créé une sous-Commission chargée du patrimoine et des mécanismes financiers.

8. La Commission nationale électorale indépendante et d'homologation est composée de 27 membres répartis équitablement entre les trois principales parties dans les trois îles. Bien que l'Accord-cadre stipule que la constitution de la Commission nationale électorale relève de la compétence de la Commission tripartite, ses membres sont choisis de manière indépendante par les parties qu'ils représentent. La Commission nationale électorale a son siège à Anjouan.

9. La sous-Commission technique chargée d'élaborer la constitution du Nouvel Ensemble comorien, qui a été constituée en mai 2001 dans le cadre de la Commission tripartite, fonctionne déjà. Elle compte 27 membres répartis équitablement entre les trois principales parties dans les trois îles. Elle est basée à Mohéli.

10. Au moment de la finalisation du présent rapport, des dispositions étaient entrain d'être prises pour la constitution de la sous-Commission chargée du ramassage des armes et de la réinsertion des jeunes. Une fois mise en place, cette Commission sera basée à Anjouan. Par ailleurs, une sous-Commission chargée du patrimoine et des mécanismes financiers devrait être créée, en application du paragraphe 9 (iii) de l'Accord-cadre. Cette sous-Commission sera chargée d'inventorier tous les biens et d'évaluer l'actif, le passif, les intérêts sur les dettes nationales et étrangères ainsi que les investissements réalisés aux Comores depuis l'accession de l'archipel à l'indépendance. Cette sous-Commission, composée selon le même format que les autres Commissions et sous-Commissions, sera basée à Moroni.

11. L'Organe central notera que la Commission nationale électorale indépendante et d'homologation s'est réunie pendant deux semaines. La Commission, avec l'aide d'un expert du PNUD sur les questions électorales et grâce à un financement de l'OUA, a élaboré un calendrier électoral provisoire. Il a été proposé que toutes les activités liées

au processus électoral – à savoir, le recensement, l'établissement des listes électorales, l'éducation et la sensibilisation des électeurs, la formation des assesseurs, l'impression des cartes électorales ainsi que la mobilisation de la logistique requise – commencent en septembre 2001. En attendant, la révision du Code électoral est en cours ; elle sera finalisée après l'adoption de la Constitution. Le calendrier propose également la tenue du référendum constitutionnel en décembre 2001 et l'organisation des élections générales entre février et mai 2002. D'après le calendrier, la mise en place du nouveau cadre institutionnel devrait être achevée en fin mai ou début juin 2002.

12. La sous-Commission technique chargée d'élaborer la constitution s'est réunie pendant 18 jours en juillet dernier. Mais lorsqu'elle s'est trouvée face à une impasse, son bureau a demandé au Président de la Commission tripartite de renvoyer la question au Comité de suivi. Après avoir examiné les propositions de la sous-Commission, le Comité de suivi a préparé un document énumérant les points d'accord et de désaccord sur les institutions et les pouvoirs du Nouvel Ensemble comorien et des Iles. Le Comité de suivi est également convenu de soumettre ce document aux experts nationaux et internationaux sur les questions constitutionnelles pour examen et orientation.

13. Par la suite, le gouvernement comorien, au cours d'une réunion des Amis des Comores, convoquée par la Banque mondiale à Paris (France), le 5 juillet 2001, a demandé à la communauté internationale de mettre à disposition des experts sur les questions constitutionnelles pour aider les experts comoriens dans la rédaction de la nouvelle Constitution. L'Union européenne a envoyé un expert, l'Organisation internationale de la Francophonie en a fourni deux, et l'OUA a fourni un expert originaire de Madagascar. Les quatre experts internationaux se sont réunis à Moroni avec leurs six homologues comoriens (2 par île) et ont commencé leurs travaux le mercredi 1^{er} août 2001. Au moment de la finalisation du présent rapport, les experts avaient déjà fini la rédaction du projet de Constitution, qui sera ultérieurement soumis au Comité de suivi et à la Commission tripartite pour examen. Je tiens à réitérer la gratitude de l'OUA au gouvernement malgache pour avoir mis à la disposition de notre Organisation les services et l'expertise de l'un de ses plus hauts conseillers sur les questions constitutionnelles.

14. L'importance du ramassage des armes, en particulier à Anjouan, pour assurer la sécurité des personnes au cours de la préparation et du déroulement du référendum constitutionnel et des élections générales se passe de commentaires. L'Organe central voudra bien prendre note de la nécessité impérieuse de mobiliser des fonds pour mener à bien cette opération. La Banque mondiale a déjà promis environ 800,000 \$EU, mais seulement pour le volet réinsertion des jeunes, et la Banque africaine de développement a indiqué qu'elle fournirait environ 700,000 \$EU pour divers projets de formation et de développement institutionnel.

15. Il subsiste encore des divergences de vues entre la Banque mondiale et les autorités comoriennes sur cette question. La Banque mondiale a choisi une ONG internationale (CARE International) pour exécuter le projet sur la réinsertion des jeunes,

lequel ne devrait commencer qu'après que toutes les armes auront été récupérées. Les autorités comoriennes, en particulier celles d'Anjouan, estiment que la réinsertion des jeunes devrait être effectuée avant ou, à tout le moins, en même temps que le ramassage des armes. Relevant que la possession d'une arme est devenue une source de revenu, elles soulignent la nécessité d'offrir d'autres alternatives aux personnes concernées avant de leur demander de rendre les armes qui sont en leur possession.

16. De son côté, et compte tenu de la gravité du problème, le Secrétariat général a demandé, et obtenu, du gouvernement sud-africain la mise à disposition d'un officier militaire et de renseignement qui sera déployé aux Comores sous les auspices de l'OUA, et ce dès que la sous-Commission sur le ramassage des armes aura été mise en place, pour aider les parties comoriennes à mener à bien cette opération. Je voudrais exprimer à nouveau la gratitude de l'OUA au gouvernement d'Afrique du Sud pour avoir fourni cet expert et pour son engagement continu en faveur de la consolidation du processus de réconciliation aux Comores et du retour du pays à l'ordre constitutionnel.

17. L'Organe central se rappellera qu'en réponse à l'appel lancé par l'OUA aux Etats membres et à la communauté internationale, l'Afrique du Sud, Madagascar, Maurice et le Mozambique ont fait, ou annoncé, des contributions pour soutenir le processus de mise en œuvre et pour l'assistance humanitaire. Ces contributions sont venues s'ajouter aux ressources déjà fournies par le Secrétariat général pour faciliter le processus de mise en œuvre et apporter une assistance humanitaire à Anjouan.

18. S'agissant de l'urgente question du redressement économique et du développement socio-économique à long terme des Comores, le Secrétariat général et le gouvernement de Maurice sont en train de préparer la convocation d'une conférence des donateurs sur les Comores, prévue au cours du premier trimestre de l'année 2002. Par ailleurs, et comme indiqué plus haut, une réunion informelle des Amis des Comores s'est tenue le 5 juillet 2001, à Paris, sous l'égide du gouvernement comorien avec l'assistance de la Banque mondiale. La réunion avait pour objectif de mobiliser des fonds pour les programmes d'urgence de réduction de la pauvreté ainsi que pour les processus de décentralisation et de réconciliation. A l'issue de la réunion, des annonces d'un montant de 11,7 millions de \$EU ont été faites ; elles se répartissent comme suit : une ligne de crédit de 1 million \$EU offerte par le gouvernement de Maurice ; 1,5 million \$EU par l'Union européenne pour la réduction de la pauvreté et pour le processus électoral ; 700,000 \$EU par la Banque africaine de développement pour la réduction de la pauvreté et le développement institutionnel dans le secteur financier ; 400.000 \$EU par la Francophonie ; et 6,8 millions \$EU par la Banque mondiale, dont 6 millions prévus pour le financement du programme d'urgence et 800,000 pour le projet de réinsertion des jeunes. La Ligue des Etats arabes a, lors de son Sommet tenu à Amman, annoncé des contributions d'un montant de 10 millions \$EU environ, dont une partie a déjà été décaissée.

III. Résultats de la mission de l'OUA aux Comores

19. Tel qu'indiqué plus haut, une délégation de l'OUA s'est rendue aux Comores du 23 au 28 juillet 2001, conformément à la décision des ministres des pays de la région et la Troïka de l'OUA lors de leur réunion informelle tenue à Lusaka, le 5 juillet 2001. La mission visait à renforcer la dynamique née de la visite effectuée dans l'archipel par une délégation ministérielle du 4 au 7 juin 2001. Elle était composée des représentants d'Afrique du Sud, de Madagascar et de Zambie.

20. Au cours de sa visite, la délégation de l'OUA a noté qu'en dépit de l'existence de tendances séparatistes dans l'archipel, y compris à Mayotte, les forces politiques locales et les organisations de la société civile restent attachées à l'unité et à l'intégrité territoriale des Comores. Le sentiment général est que le processus de mise en œuvre se déroule d'une manière satisfaisante dans la mesure où la quasi-totalité des Commissions et sous-Commissions prévues par l'Accord-cadre fonctionnent plutôt bien et ce malgré les difficultés qui subsistent encore.

21. La mission de l'OUA a également été informée de l'engagement pris par le gouvernement comorien, lors de la réunion des Amis des Comores à Paris, de rembourser la dette extérieure du pays, dont environ 60%, a-t-il été précisé, a été contractée pour financer des projets à Anjouan – l'objectif poursuivi étant de renforcer l'unité nationale. Le gouvernement a également informé la mission qu'il avait versé aux fonctionnaires se trouvant à Anjouan les deux mois d'arrières de salaires qui ont précédé la crise séparatiste en août 1997, et qu'il dépensait en moyenne 36 millions de francs comoriens par mois pour les salaires des fonctionnaires à Mohéli, alors que cette île ne contribue que 4 millions de francs comoriens par mois au trésor national.

22. Le Premier ministre comorien, M. Hamada Madi Bolero, a informé la délégation des négociations en cours avec Anjouan en ce qui concerne les modalités de la formation du gouvernement de transition d'union nationale. Il a indiqué que les questions en discussion portent notamment sur :

- i) le mode de répartition des postes ministérielles entre les trois îles ;
- ii) la localisation de certains ministères à Mohéli et à Anjouan ; et
- iii) la création de postes de vice-ministres.

23. La délégation de l'OUA a relevé que toutes les parties reconnaissent la nécessité pour les îles de jouir d'un certain degré d'autonomie par rapport au gouvernement central, ce qui leur permettrait de faire face aux besoins de leurs propres populations et de répondre à leurs espérances. Elle a, toutefois, souligné que l'autonomie des îles ne doit pas aboutir à l'éclatement de l'archipel et qu'elle doit s'exercer dans le cadre du respect de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays.

24. A cet égard, la majorité des parties comoriennes a marqué sa préférence pour un cadre institutionnel qui conférerait au gouvernement central des pouvoirs substantiels de manière à préserver l'unité et l'intégrité territoriale du pays, tout en accordant une plus grande autonomie aux îles. Certaines des parties comoriennes ont estimé que les pouvoirs déjà déterminés pour le Nouvel Ensemble comorien par l'Accord-cadre doivent être les seuls à être exercés par le gouvernement central. D'autres parties ont soutenu qu'il s'agissait là d'un stratagème par la part des milieux séparatistes pour cacher leurs véritables intentions.

25. Toutes les parties comoriennes ont déclaré à la délégation de l'OUA que les délais fixés par l'Accord-cadre ne pouvaient pas être respectés, et ont attribué le retard ainsi accusé essentiellement au manque de ressources. L'opposition et la société civile ont estimé que les échéances pouvaient être avancées afin que les élections puissent se tenir au cours du premier trimestre de l'année 2002. Selon elles, le projet de constitution pourrait être finalisé à la fin du mois d'août 2001, le référendum se dérouler à la fin du mois de septembre 2001 et le gouvernement de transition d'union nationale être formé avant le 7 octobre 2001. Toutefois, le gouvernement et les autorités d'Anjouan ont estimé qu'un délai plus long pourrait être nécessaire. Dans l'ensemble, il existe un faible consensus sur la possibilité d'organiser le référendum avant la fin de 2001 et les élections générales au cours du premier trimestre de 2002. Les nouvelles institutions seraient alors mises en place avant juin 2002.

26. S'agissant du ramassage des armes, il a été rappelé qu'une Commission sur les questions de défense avait été mise sur pied par le gouvernement comorien au cours du dernier trimestre de 2000 pour identifier, en étroite collaboration avec les autorités d'Anjouan, les armes en circulation à Anjouan et les modalités de leur ramassage. La Commission, qui est composée d'officiers militaires d'Anjouan et de la Grande Comore, a tenu deux réunions à Anjouan, mais ne s'est plus réunie depuis février 2001. Il a été estimé que puisque les informations requises sur cette question avaient déjà été recueillies par les experts militaires comoriens, des experts internationaux en collecte d'armes et en désarmement doivent être recrutés immédiatement pour faciliter la mise en œuvre de cette opération.

27. Toutes les parties ont énuméré le manque de ressources comme étant la principale raison pour laquelle les organes de mise en œuvre ne fonctionnent pas efficacement. Le gouvernement a indiqué qu'une solution pourrait être de regrouper tous les organes de mise en œuvre en un seul endroit pour simplifier la logistique et réduire les coûts financiers y afférents. Un ou deux bâtiments de l'Etat pourraient être fournis à cet effet. Le gouvernement a également indiqué qu'une partie de la première tranche (6 millions \$Eu) des fonds de la Banque mondiale, qui pourrait être débloquée en août 2001, serait utilisée pour financer le processus de mise en œuvre.

28. Le gouvernement, l'opposition et la société civile ont réitéré la nécessité de donner des garanties de sécurité aux parties, maintenant que la crise est en voie de règlement. Ces garanties n'ont pas été spécifiées, mais elles semblent être liées au

ramassage des armes et à la réinsertion des jeunes. Mention a également été faite de garanties d'ordre politique pour certains acteurs impliqués dans la situation actuelle.

29. Les partenaires de l'OUA se sont félicités du rôle crucial de l'Organisation dans le règlement de la crise aux Comores. Ils ont souligné que la crise comorienne trouve ses racines dans l'extrême pauvreté qui affecte le pays. Le processus électoral et le retour du pays à un régime constitutionnel doivent par conséquent être étroitement associés aux efforts de réduction de la pauvreté. Il faudrait en outre trouver une solution aussi bien au problème de l'instabilité politique qu'à celui de l'instabilité financière et économique. Il a été indiqué, à cet égard, que l'élément clé susceptible de faire aboutir le processus en cours est la Constitution.

30. Les partenaires de l'OUA ont également insisté sur la nécessité de coordonner les efforts de la communauté internationale et de trouver les moyens les meilleurs pour simplifier le processus de mise en œuvre. Ils ont, par ailleurs, appuyé la proposition de l'OUA concernant la convocation, le plus tôt possible, d'une réunion de coordination au niveau ministériel, entre les pays de la région, les partenaires internationaux de l'OUA associés à la recherche d'un règlement à la crise comorienne et tout autre pays s'intéressant à ce processus.

31. En somme, il s'est dégagé un consensus parmi les partenaires de l'OUA sur les éléments suivants :

- i. la mobilisation de la logistique requise pour les élections doit démarrer en août 2001 ;
- ii. le projet de constitution doit être finalisé d'ici à la fin du mois de septembre 2001 ;
- iii. le projet de constitution doit être finalisé d'ici à la fin du mois de septembre 2001 ;
- iv. le référendum doit être organisé en novembre/ décembre 2001 ;
- v. le gouvernement de transition d'union nationale doit être formé en novembre /décembre 2001 ;
- vi. les élections générales doivent être organisées à partir de mars 2002.

32. Tout au long de ses consultations avec les parties, la délégation de l'OUA a insisté sur la nécessité pour elles de maintenir le dialogue et un esprit de compréhension mutuelle. Elle a réitéré la conviction de l'OUA que la responsabilité du règlement de la crise comorienne incombe avant tout aux Comoriens. L'OUA et la communauté internationale tout entière sont déterminées à soutenir les efforts des parties comoriennes, mais elles ne peuvent se substituer à celles-ci. Ce message a été

adressé à tous les protagonistes de la crise, aussi bien en Grande Comore et à Mohéli qu'à Anjouan.

IV. Evolution récente de la situation

33. Au moment de la finalisation du présent rapport, des informations faisant état d'une révolte des militaires et de la gendarmerie à Anjouan sont parvenues au Secrétariat général. Selon ces informations, cette révolte, qui a éclaté le 7 août 2001, est née du mécontentement de certains agents de la force publique dans l'île face à ce qu'ils ont considéré comme des promotions de complaisance décidées par le colonel Abeid, le 3 août 2001. Les soldats protestaient également contre le non-paiement de leurs soldes mensuelles par les autorités anjouanaises. Il convient de rappeler qu'Anjouan est confronté à un grave problème d'arriérés de salaires dans la fonction publique et dans l'armée, lequel dure depuis près de 30 mois. Au cours de leur mutinerie, les éléments de l'armée et de la gendarmerie anjouanaises ont fermé l'aéroport et le port, et ont pris d'assaut le dépôt de carburant à Mutsamudu.

34. Dans la matinée du 8 août 2001, un retour au calme fut observé. Toutefois, en début d'après-midi, une nouvelle mutinerie éclata et la tentative de « putsch » contre le colonel Abeid se précisa.

35. Après que la nouvelle du « putsch » a été confirmée dans l'après-midi, j'ai rendu public un communiqué dans lequel j'ai déploré la crise qui a éclaté dans l'île et indiqué qu'une telle situation, si elle n'était pas maîtrisée, pourrait aggraver l'instabilité aux Comores, et ce à un moment où les responsables de l'île et sa population étaient mobilisés pour la réconciliation et le maintien de l'unité et de l'intégrité territoriale des Comores, le retour du pays à l'ordre constitutionnel ainsi que pour le redressement économique et le développement. J'ai également souligné que le processus de réconciliation en cours, fermement soutenu et encouragé par l'Organisation de l'unité africaine avec l'aide de la communauté internationale, ne doit, en aucune façon, être compromis à cause des événements qui se déroulaient alors à Anjouan. J'ai réitéré l'engagement de l'OUA à n'épargner aucun effort pour que le processus de réconciliation soit mis en œuvre avec diligence, et ce conformément à l'Accord-cadre pour la réconciliation aux Comores signé le 17 février 2001, Accord que toutes les parties comoriennes et la communauté internationale dans son ensemble considèrent comme le cadre le plus viable pour la restauration de l'unité et de l'intégrité territoriale des Comores, le retour du pays à l'ordre constitutionnel et la mise en place d'un système démocratique.

36. Pour susciter une réaction internationale coordonnée face à cette situation, des consultations ont été menées avec le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, le Dr Boutros Boutros Ghali. A cette occasion, l'importance que revêt la poursuite des efforts visant à mettre en œuvre les dispositions de l'Accord-cadre pour la réconciliation aux Comores a été soulignée. J'ai lancé un appel à la communauté internationale dans son ensemble, en particulier aux partenaires de l'OUA

engagés dans le processus de réconciliation, pour qu'elle continue d'aider les parties comoriennes et le peuple comorien dans leurs efforts visant à mettre en œuvre les dispositions de l'Accord-cadre et à accélérer le retour à l'ordre constitutionnel.

37. Le « putsch » contre le colonel Abeid a des conséquences imprévisibles sur la situation déjà précaire qui prévaut aux Comores. Il est difficile, à l'heure qu'il est, d'évaluer son impact sur le processus de réconciliation. Toutefois, l'Organe central pourrait prendre note de ce que le Comité de suivi, qui était en réunion à Mohéli au moment du « putsch », a suspendu sa session. Or, c'était au cours de cette session que le projet de constitution pour le Nouvel Ensemble comorien, élaboré par une équipe d'experts internationaux et nationaux sur les questions d'ordre constitutionnel, devait être examiné.

38. Au moment de la finalisation du présent rapport, la Commission politico-militaire de transition, qui regroupe les nouveaux responsables militaires à Anjouan, a formé un triumvirat présidé conjointement par trois (3) officiers, qui sera chargé de diriger l'île pour une période de transition dont la durée a été fixée pour coïncider avec le calendrier énoncé dans l'Accord-cadre, pour l'achèvement du processus de réconciliation aux Comores. La Commission politico-militaire de transition a, par ailleurs, réaffirmé son attachement à l'Accord-cadre et à sa mise en œuvre. Elle a souligné la nécessité pour les dix (10) Commissions et sous-Commissions de poursuivre leur travail, et a invité toutes les parties anjouanaïses participant aux activités des organes chargés de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord-cadre de continuer à le faire. Dans l'intervalle, le colonel Said Abeid a quitté Anjouan pour Mayotte.

V. Observations

39. Toutes les parties comoriennes ont réaffirmé leur attachement à l'Accord-cadre et à la mise en œuvre de ses dispositions. La quasi-totalité des organes prévus pour la mise en œuvre de cet Accord ont été mis en place et sont déjà opérationnels. Il convient, en particulier, de noter que le Comité de suivi s'efforce d'accélérer l'élaboration du projet de constitution, et ce, en développant un consensus sur les paramètres du Nouvel Ensemble comorien. Il convient également de noter la disposition exprimée par toutes les parties comoriennes à recourir à l'assistance d'experts internationaux dans le processus d'élaboration du projet de constitution.

40. Toutefois de graves difficultés, y compris l'insuffisance de ressources et les récents développements survenus à Anjouan, risquent de compromettre la mise en œuvre rapide de l'Accord-cadre.

41. Il règne, par ailleurs, un sentiment diffus de profonde méfiance dans la classe politique comorienne, en particulier en ce qui concerne les véritables objectifs politiques des parties concernant l'avenir du pays. De fréquentes allégations de manque de sincérité et d'attachement au processus de réconciliation, auxquelles s'ajoutent un

sentiment d'exclusion de la part l'opposition et de certains représentants de Mohéli, ont quelque peu renforcé cette atmosphère de méfiance et de suspicion.

42. Les partenaires de l'OUA sont disposés à œuvrer avec l'Organisation, en tant que coordonnateur, pour aider les Comoriens à poursuivre le processus de mise en œuvre avec diligence et détermination.

VI. Conclusion

43. Tel qu'il ressort clairement du présent rapport, le processus de réconciliation aux Comores est toujours confronté à de sérieuses difficultés. L'Organe central doit, par conséquent, continuer à apporter son ferme soutien aux efforts des pays de la région et de la Troïka de l'OUA, en encourageant toutes les parties comoriennes à continuer à mettre en œuvre l'Accord-cadre et à assurer la restauration de l'unité et de l'intégrité territoriale des Comores, ainsi que le retour rapide à un ordre constitutionnel et démocratique.

44. Compte tenu de ce qui précède, les recommandations suivantes sont soumises à l'examen de l'Organe central :

- i. étant donné le manque de ressources pour financer la mise en œuvre de l'Accord-cadre, l'Organe central devrait inviter les Etats membres à faire des contributions volontaires au Fonds de l'OUA pour la paix, afin que le processus de réconciliation ne soit pas compromis par la persistance de cette situation ;
- ii. l'importance de la mise en œuvre de la décision sur le ramassage des armes ne sera jamais suffisamment soulignée. Une telle opération permettrait de fournir des garanties de sécurité à tous les Comoriens pendant le référendum et les élections générales. L'Organe central est invité à lancer un appel à tous les Etats membres et à la communauté internationale pour qu'ils apportent aux autorités comoriennes l'expertise et les fonds nécessaires afin de leur permettre de procéder, au plus tôt, à la collecte des armes sous la supervision de la communauté internationale ;
- iii. compte du niveau élevé de pauvreté dans les trois îles, des maigres ressources économiques et des profondes difficultés socio-économiques que connaissent les Comores, et qui sont au cœur de la crise dans l'Archipel, l'Organe central devrait encourager les efforts visant à assurer le redressement économique, la réduction de la pauvreté et le développement à long terme du pays. A cet égard, un appel devrait être lancé aux Etats membres et à la communauté internationale pour qu'ils participent activement à la conférence des donateurs pour les Comores, prévue à Maurice au cours du premier trimestre de 2002.